

Rapport de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2020

L'assemblée générale de Vastned Retail Belgium qui s'est tenue le 29 avril 2020 a approuvé tous les points de l'ordre du jour.

1. Approbation des comptes annuels et distribution du dividende pour l'exercice 2019

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a approuvé les comptes annuels statutaires de Vastned Retail Belgium, clôturés au 31 décembre 2019, y compris l'affectation du résultat.

Pour l'exercice 2019, le dividende brut à distribuer a été fixé à € 2,90 par action. Après déduction du précompte mobilier de 30% le dividende net de l'exercice 2019 s'élève donc à € 2,03 par action.

Le dividende est payable à partir du 14 mai 2020 sur base de l'actionariat au 13 mai 2020.

Pour les actions dématérialisées le paiement s'effectue aux détenteurs par les institutions financières auprès desquelles les actions sont inscrites sur un compte titres. Le dividende pour les actions nominatives sera automatiquement viré par la société aux actionnaires.

Au sujet de Vastned Retail Belgium. Vastned Retail Belgium est une société immobilière réglementée publique (SIR) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (VASTB). Vastned Retail Belgium investit exclusivement dans l'immobilier commercial belge, plus spécifiquement dans des magasins de tout premier ordre situés dans les meilleures rues commerçantes des grandes villes Anvers, Bruxelles, Gand et Bruges. Pour le reste le portefeuille immobilier se compose de magasins dans le centre de villes en dehors des grandes villes, des parcs de vente au détail et des magasins le long d'axes routiers hautement qualitatifs.

Pour plus d'informations veuillez contacter:

VASTNED RETAIL BELGIUM SA, société immobilière réglementée publique de droit belge,
Rudi Taelmans - CEO ou Elke Krols - CFO, tél. + 32 3 361 05 90, www.vastned.be



VASTNED RETAIL BELGIUM

Generaal Lemansstraat 74

2600 Berchem - Anvers

T +32 3 361 05 90

info@vastned.be

WWW.VASTNED.BE